

Archived: Friday, October 29, 2021 4:38:12 PM

From: Carole Coulombe

Sent: Mon, 4 Oct 2021 15:07:28

To: secretariat (SRCR/SCRR)

Cc: Christina St-Onge

Subject: CONSULTATION EPTC 2

Sensitivity: Normal

Attachments:

[CONSULTATION EPTC2.pdf](#)

*****Caution** – email originated from outside of CIHR. **Read the warning below / Attention** – Ce courriel provient de l'extérieur des IRSC. **Voir la mise en garde ci-dessous *****

Bonjour,

Vous trouverez ci-joints les commentaires du Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université de Sherbrooke sur les quatre documents d'interprétation et de mise en œuvre de l'*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2 (2018)*. Nous n'avons pas d'objection à rendre publics ces commentaires.

Nous vous prions de bien vouloir accuser réception de ce document.

Cordialement,

Carole

Carole Coulombe

Secrétaire du Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université de Sherbrooke

Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création

Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

819 821-8000 poste 62644

819 821-8053 (télécopieur)

This email originated from outside of CIHR. **Do not click links or open attachments unless you recognize the sender and believe the content is safe.** For more information, please visit [How to Identify Phishing emails](#) on the CIHR Intranet.

Ce courriel provient de l'extérieur des IRSC. **Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes, à moins de connaître l'expéditeur et croire que le contenu est sécuritaire.** Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter [Comment identifier des courriels d'hameçonnages](#) dans l'intranet des IRSC.

Commentaires du Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université de Sherbrooke sur les documents d'interprétation et de mise en œuvre de l'*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2 (2018)*

Octobre 2021

- L'évaluation de projets de recherche relevant de plusieurs autorités

Commentaires généraux

D'entrée de jeu, le comité tient à mentionner qu'il est favorable aux dispositions énoncées dans cette proposition de lignes directrices. Le comité constate également que ces lignes directrices sont alignées avec les ententes existantes au Québec, notamment l'Entente régissant l'évaluation éthique des projets de recherche à risque minimal faisant intervenir plusieurs établissements universitaires québécois et le Cadre de référence des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux pour l'autorisation d'une recherche menée dans plus d'un établissement.

Ligne 95 : Selon notre expérience, les CER n'ont pas toujours la même interprétation de l'EPTC2. Les lignes directrices sont obligatoires pour les recherches à risque minimal, a-t-on prévu une disposition dans le cas où un CER local détermine que le projet de recherche n'est pas à risque minimal. Par exemple que le CÉR Local procède à sa propre évaluation éthique du projet de recherche? OU est-ce que cela est inclus dans l'énoncé indiquant que lorsqu'un CER local constate que des circonstances locales ou des enjeux de fond ont été omis, il devrait porter l'omission à l'attention du CER évaluateur afin qu'il puisse se pencher sur la question (lignes 114 à 116).

Ligne 109 : Il serait judicieux de clarifier ce que l'on entend par CER d'accueil. Fait-on référence au CER évaluateur?

- Le consentement général à la recherche

Commentaires généraux

D'emblée, le comité tient à mentionner qu'il est favorable aux dispositions énoncées dans cette proposition de lignes directrices. Le comité constate également que ces lignes directrices sont alignées avec les dispositions concernant les banques de données et les biobanques constituées aux fins de recherche énoncées dans le Cadre de référence

ministériel pour la recherche avec des participants humains du ministère de la Santé et des Services sociaux.

En réponse à votre question concernant notre préférence sur le choix du terme pour la traduction française de « *broad consent* », notre comité préfère le terme « consentement élargi ». En effet, le terme « élargi » nous semble plus précis et moins une traduction mot à mot de « *broad consent* ». De plus, avec le terme « général », la personne participante potentielle peut se demander à quoi exactement elle consent alors qu'avec le terme « élargi » fait plus référence au consentement spécifique qui a possiblement été donné au départ.

- L'évaluation de la recherche avec des lignées cellulaires
Aucun commentaire.

- La recherche avec des cellules souches totipotentes
Aucun commentaire.